BARÈME DES HONORAIRES TRANSACTION

Honoraires de négociation à la charge du vendeur portant sur des immeubles à usage commercial ou d'habitation et sur les terrains à bâtir (TVA à 20% inclue),

MONTANT DE LA VENTE par tranche	HONORAIRES TTC
De 0 à 50 000 €	4 500 €
De 50 001 € à 75 000 €	8%
De 75 001 € à 100 000 €	7%
De 100 001 € à 150 000 €	7%
De 150 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 300 000 €	5%
Plus de 300 001 €	5%

VALEUR A PARTIR DU 1ER JANVIER 2025.
Honoraires calculés à partir du prix principal (prix net vendeur auquel s'ajoute le montant des honoraires charge vendeur).